

Compte rendu du groupe de travail Habitats, faune, flore Le 20 mai 2009 à la Maison des dunes et de la Randonnée à Tréfléz

Etaient excusés :

M. RONVEL, Maire de PLOUIDER,
Mme BONTEMPS, DDEA,
Mme MINGOT, Préfecture du Finistère,
Mme GAY, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres,
M BOSSIERE, Syndicat Mixte de L'Horn
M. GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton et Société Française d'Orchidophilie

Etaient présents :

Mme Irène ROCCHI, Mairie de PLOUESCAT,
M. Yvon JULIAN, Mairie de PLOUESCAT,
M. Jean Yves JAFFRES, Adjoint à la Mairie de TREFLEZ,
M. Jean-Marie COCHET, LPO Finistère et Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
M. Benjamin GUYONNET, Groupe Ornithologique Breton,
M. Robert BOULAY, Association Vivons la baie,
M. Paul KERUDY, Mairie de Goulven,
M. Dominique MONMARCHON, Association de Chasse Domaine Public Maritime du Finistère
M. André LALLONDER, Association de Chasse Domaine Public Maritime du Finistère,
M. Pierre JACOPIN, Association Sentier en Pays de Lesneven,
M. Vincent DOLCI, Comité Départemental Tourisme Equestre,
M. Hervé ALANORE, Association Rêves de Mer,
M. Jacques ROUSSEAU, Association de Keremma,
M. Hervé BALLU, Association de Keremma,
M. Alan ROZEC, Ecole de Kite-surf de Keremma,
M. Emmanuel MICHALOWSKI, DIREN Bretagne,
M. Franck GENTIL, Station biologique de ROSCOFF,
M. Alain TRINQUET, Communauté de Communes de la Baie du Kernic,
M. Stéphane CHAUMONT, Communauté de Communes de la Baie du Kernic,
M. Philippe FOUILLET, SEPNB Bretagne Vivante et Groupe Ornithologique Breton,
Mme Nicole CHAPALAIN, Communauté de Communes de la Baie du Kernic,
M. Nicolas DAVIAU, Chargé de Mission Natura 2000, CCBK.

Le premier groupe de travail Habitats, faune, flore s'est tenu à la Maison des dunes et de la Randonnée de la Communauté de communes de la baie du Kernic le 20 mai 2009.

Nicolas DAVIAU remercie les membres du groupe de travail pour leur participation.

Il précise que l'ordre du jour est de présenter le diagnostic et de définir dans un premier temps les objectifs de gestion des habitats et des espèces du site, tandis que les mesures de gestion seront définies dans un second temps à la rentrée en vue de valider le document d'objectifs Natura 2000 à la fin de l'année 2009.

Périmètres Natura 2000

Les périmètres de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats, faune, Flore coïncident pratiquement, ils se situent en majorité sur le domaine public maritime mais les Sept communes littorales de la Baie sont néanmoins concernées par le périmètre Natura 2000.

Il contient principalement la frange littorale des communes de TREFLEZ (169 ha), PLOUNEVEZ-LOCHRIST (39 ha) et Goulven (32 ha).

Présentation des habitats, état de conservation et facteurs de dégradations.

Le site possède une grande diversité d'habitats et d'espèces aussi bien sur l'estran que sur les dunes, on compte au total 16 habitats Natura 2000. La partie marine est moins connue faute d'inventaire. Elle accueille un champ de laminaire, des fucales et deux herbiers de zostères marines. La cartographie est incomplète mais l'essentiel des habitats Natura 2000 y sont représentés. De plus, une typologie des habitats marins qui est en cours de finalisation sera utilisée par la suite pour compléter l'inventaire.

Globalement les habitats sont en bon état de conservation dans les secteurs non fréquentés mais ils subissent des dégradations au niveau de tous les accès aux plages, de la piste inter-parkings, des parkings suite à un manque de gestion du public.

De plus, l'abandon du pâturage et la stabilisation des dunes (polder, digues, enrochements) ont favorisé l'évolution spontanée du milieu qui s'est traduit par l'enfrichement des dépressions humides et la banalisation de la flore.

Une réflexion sur la fréquentation du public et la gestion des habitats à l'échelle du site s'avère indispensable pour maintenir le bon état de conservation des habitats.

Présentation des oiseaux et de leurs habitats dans la baie de Goulven

La baie de Goulven apparaît comme un site majeur pour la migration et l'hivernage des oiseaux migrateurs, puisque du mois d'avril au mois de février, 40 000 oiseaux et 120 espèces fréquentent la baie et les dunes de keremma. On dénombre 34 espèces inscrites à l'annexe I de la directive.

Celles-ci doivent bénéficier de mesures de protection de leurs habitats (herbus, rochers reposoirs, laisses de mer, prairies humides, dunes).

Face à l'enjeu de conservation des espèces migratrices et hivernantes, les espèces également nicheuses ne semblent pas être prioritaires contrairement à d'autres sites Natura 2000. Cependant, il paraît essentiel de préserver les sites de nidification des espèces comme le gravelot à collier interrompu particulièrement sensible au dérangement et en fort déclin à l'échelle du site.

La fréquentation du site a lieu aussi bien sur l'eau, sur l'estran et les dunes tout au long de l'année avec un pic durant la période estivale occasionnant un dérangement continu des oiseaux.

Même s'il est difficile d'évaluer la gêne engendrée par telle ou telle activité, c'est la multiplicité des activités, (nautisme, tourisme, pêche, chiens en liberté) dans des secteurs sensibles comme le fond de l'anse de Goulven et les rochers émergents à marée haute, qui occasionne le plus de dérangement.

Il est convenu de préserver les zones fréquentées par les oiseaux aussi bien pour les haltes migratoires, l'hivernage et les sites de nidification.

Présentation des Mammifères, Reptiles, Amphibiens et insectes présents sur le site

Quelques espèces ont été découvertes suite à des prospections, mais ces inventaires ne permettent pas la mise en place d'un suivi et d'une gestion appropriée.

Il est convenu de mener un suivi et un inventaire sur ces différents groupes. Une modification du périmètre pourra être envisagée à la suite de ces inventaires.

Les activités

La baie de Goulven et les dunes de keremma offrent un cadre très agréable pour la pratique d'une multitude d'activités de plein air. Même si les usagers ont individuellement le sentiment que leur activité n'a pas d'impact (pas de moteur, pas de prélèvement sur la faune) c'est leur comportement, la concentration des activités et les aménagements pour pratiquer qui engendrent des nuisances directes ou indirectes sur l'environnement.

Une série de diapositives présentent les différentes activités.

Remarques pour la chasse sur le DPM :

M. DAVIAU indique qu'une réflexion avec les chasseurs du DPM pourrait être menée pour ne pas chasser les espèces en mauvais état de conservation.

M. MONMARCHON et M. LALLONDER précise que la liste des espèces chassées se définit au niveau national et que le Finistère possède un taux de réserve important. La baie de Goulven est déjà en partie en réserve de chasse.

Il est convenu que la pression de chasse est faible compte tenu des chiffres avancés par l'association et que les dérangements sont plus importants au sein de la réserve de chasse.

Cependant, ces données datent de 1993 à 1995 et ne reflètent qu'une partie des prélèvements. Elles ont plus de 14 ans, elles doivent être actualisées régulièrement pour être exploitées.

L'association de chasse propose ses services pour améliorer les capacités d'accueil du site pour les oiseaux.

Bilan sur les activités

La réglementation en place pour préserver le site n'est pas respectée et pourtant cela permettrait de résoudre déjà quelques problèmes comme la divagation des chiens, les extractions de sable, le mouillage et la circulation motorisée.

Pour les activités nautiques et touristiques, il est important de distinguer les activités libres des activités encadrées pour les mesures de gestion et de signaler que d'une manière générale la capacité d'accueil du site n'est pas illimitée.

Il est convenu de gérer les activités en place et le développement des activités futures.

Enjeux et objectifs de gestion du site

Enjeux eaux et dynamique sédimentaire

La qualité de l'eau de la baie de Goulven et le maintien de la dynamique sédimentaire sont indispensables pour la conservation des habitats et des espèces Natura 2000 mais surtout pour les usagers de la baie et des communes avoisinantes.

La gestion de l'eau et des sédiments se réalise à une échelle qui va au-delà du périmètre et des objectifs propres à Natura 2000, mais cela participe totalement à atteindre les objectifs de conservation.

Remarques :

M. BOULAIS s'étonne que la Flèche ne soit pas prioritaire au titre de la directive cadre sur l'eau et qu'il y ait un report à 2027, malgré une mauvaise qualité de l'eau.

M. DAVIAU précise que le facteur déclassant est la qualité de l'eau et qu'un suivi est réalisé par l'association écoflux. Hormis ces données, le bassin versant de la baie est pauvre en données sur les milieux aquatiques.

M. ROUSSEAU demande que l'objectif soit reformulé ainsi « proscrire les nouveaux aménagements hydrauliques »

M. JAFFRES précise que l'extraction de sable au niveau des accès est nécessaire pour les usages, secours, plaisance, ramassage du goémon, ne représente rien par rapport à la quantité de sable présente sur les dunes de keremma.

M. DAVIAU indique qu'un suivi est réalisé sur les dunes de keremma et que le site est en déficit sédimentaire malgré ce qu'on pourrait penser au vue des mouvements de sables dans la baie. Le déblayement représente tout de même un travail de plusieurs heures par an et que dans ce cas la quantité de sable prélevée n'est jamais négligeable.

De plus, les extractions de sables sont interdites et que dans ce cadre réglementaire la commune devrait déposer le sable sur la plage plutôt que de l'exporter.

M. JULIAN précise que la digue nord du port de Plouescat forme un piège à sédiment et que les ouvrages d'évacuation prévus ont été sous dimensionnés.

Enjeu écologique : garantir le bon état de conservation des habitats et des espèces

Le bon état de conservation des habitats et des espèces ne peut se faire qu'en réalisant des mesures de gestion appropriées et en apportant des solutions pour les usagers quant elles existent.

Les objectifs validés portent sur :

- La gestion des habitats lorsque la dynamique naturelle ou les pratiques pastorales ne sont plus assurées,
- La gestion de la fréquentation du public et des activités sur l'ensemble du site en redéfinissant avec les usagers des zones et des périodes de pratiques dans les secteurs les plus sensibles.
- La mise en place d'une zone de quiétude (sans activité) dans un secteur très sensible comme l'anse de Goulven,
- La préservation des sites de nidification du Gravelot à collier interrompu,
- Le respect de la réglementation en place.

Remarques :

M. COCHET précise qu'il serait plus pertinent d'avoir plusieurs zones de quiétude pour les oiseaux. Dans la mesure du possible, le déplacement du GR 34 peut être envisagé pour améliorer la zone de quiétude.

Enjeu : connaissance, communication et sensibilisation du public

Les objectifs validés sont :

- La réalisation d'un inventaire et d'un suivi des habitats et des espèces, puis la redéfinition des périmètres Natura 2000.
- La réalisation d'un suivi et d'une expérimentation sur du ramassage du goémon,
- La mise en place de panneaux d'information au niveau des parkings et de toutes actions de communication permettant d'atteindre les objectifs de gestion.

M. JAFFRES indique que le ramassage du goémon est réalisé par quatre agriculteurs et qu'il constitue sur source d'amendement non négligeable.

M. DAVIAU précise qu'il ne s'agit pas d'interdire le ramassage du goémon mais de connaître les quantités ramassées en vue d'une gestion durable de cette ressource qui est également indispensable pour la conservation du milieu dunaire et des oiseaux.

M. JULIAN s'étonne que le périmètre ne soit pas plus vaste et qu'il existe à proximité du site des zones humides intéressantes, en amont de l'estuaire du kerralé, et d'une manière générale sur la commune de Plouescat.